

LE VAUXOIS

2025



Mairie de Vaux-sur-Lunain – 77710
17 route de Lorrez le Bocage
Tél : 01 64 31 50 54
Courriel : vauxsurlunain@orange.fr
Site internet : <http://www.vauxsurlunain.fr/>

SOMMAIRE

Edito	Page 3
Etat civil	Page 4
Nouveaux habitants	page 4
Félicitations	page 4
Manifestations	pages 5-9
Associations	pages 10-12
Artisans, commerçants	page 13-14
Maison Partagée Cette Famille	page 15
Rencontre avec la Doyenne	page 16
Réalisations et Travaux	pages 17
Informations et traditionnels rappels	pages 18-20
Actualités	pages 21
Autour de Vaux-sur-Lunain	pages 22-23
Syndicats	pages 24-25
Numéros utiles	page 26
Notes	page 27

Chers Vauxoises et Vauxois,

L'année 2024 a été marquée par la dissolution de l'assemblée nationale, à la suite de la victoire du Rassemblement National à l'élection européenne.

Aucune majorité n'est ressortie lors des élections législatives.

Michel BARNIER a ensuite été nommé Premier Ministre.

Mais il ne l'aura été que peu de temps, le gouvernement ayant été renversé le 4 décembre et François BAYROU ayant été nommé le 13 décembre.



Nous avons prévu de réaliser les travaux de réfection de l'Eglise en 2024. Toutefois, en l'absence de subvention de la part de l'Etat (Dotation Equipement Territoires Ruraux), nous n'avons pas pu réaliser ce projet. Ce n'est que partie remise !

Nous travaillons sur la mise aux normes de la défense incendie, défectueuse aux Richoux.

De petits travaux ont été réalisés tels que la réfection de la porte de l'Eglise, réparations diverses, nettoyage des vitres, mise en place d'un panneau sur le mur de la mairie, remplacement d'un miroir de voirie, réparation d'une fuite de toit, nettoyage des chaises de la mairie....

J'ai une pensée émue pour notre peintre qui avait procédé à la peinture du préau en 2017, Jean-Luc COATHUAL, qui nous a malheureusement quittés en mai après des mois de combat contre la maladie.

La mairie poursuit son soutien aux associations qui œuvrent au sein de notre commune par l'attribution de subventions.

Je remercie également nos agriculteurs, artisans et entrepreneurs présents sur le territoire.

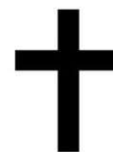
Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2025.

*Vincent CHIANESE
Maire*

ETAT CIVIL 2024

Décès

21/12/2023 : Jacqueline AUBRY veuve MOREL
24/12/2023 : Jean-Louis ALLOUCHE
16/01/2024 : Liliane GEMPEK
04/02/2024 : Raoul VALON
14/02/2024 : Madeleine KONSTANCIAK
29/02/2024 : Victorine PICAGNE
04/03/2024 : Alexandre ANTONICOLA
19/05/2024 : Jean-Luc COATHUAL
21/05/2024 : Giselle JULIEN
05/06/2024 : Pierre MARTINAT
15/06/2024 : Michèle LAPORTE
17/06/2024 : Josiane BARS
25/06/2024 : Marie-Thérèse VENDÔME
28/06/2024 : Jeanine MARTIN
12/07/2024 : Yvette DELANNAY
30/07/2024 : Félicie RIBEIRO, veuve DO MOTA
26/09/2024 : Alicia ENTRENA
02/10/2024 : Christiane MOREAU veuve MEUNIER
06/10/2024 : Jean-Charles FASSI
20/10/2024 : Simone VILLAIN, veuve FOREST
26/10/2024 : Gilbert REIGNIER
07/12/2024 : Marie RAMIRO veuve DI LUCIA
24/12/2024 : Michel CHOURAQUI



Transcription de décès

17/02/2024 : Jean MARIE
11/07/2024 : Michel BUFFARD
30/07/2024 : Roger GIRARD
03/10/2024 : Mauricette BENOIST
14/10/2024 : Paulette DIGER, veuve ROBERT



Naissances

31/08/2024 : Charles ROUSSEAU
09/11/2024 : Côme PREVOST

Pacs

25/05/2024 : Lucie HOUPIN et Yoann JOFFARD

NOUVEAUX HABITANTS



Bienvenue à Charlotte FOURNIER et Wilfrid ROUSSEAU au 2bis rue de Villebéon.

Les nouveaux habitants sont invités à se rendre en mairie pour se faire connaître.

FELICITATIONS

Toute l'équipe municipale tient à féliciter Gabriel DUCLOS et Ibrahim GHARAB pour leur réussite au baccalauréat ainsi que Nathan MACRAIGNE, Lola WROBEL et Elouan GRAO pour leur réussite au brevet.

MANIFESTATIONS – EVENEMENTS - 2024



26 janvier – Vœux de la Municipalité

Pour la seconde fois, la Municipalité a présenté ses vœux à la population.

Une trentaine de personnes a répondu présente à l'invitation. La cérémonie s'est déroulée dans un esprit d'échanges et de partage.

22 février : tempête

Le changement climatique se ressent de plus en plus.

Une nouvelle tempête a eu lieu entraînant la chute de nombreux arbres.



31 mars – Chasse aux œufs



L'atelier de Pâques a réuni le dimanche 31 mars nos petits vauvois qui sont ensuite partis à la chasse aux œufs organisée par la Saint-Gengoult au Château de Villeniard.

4 mai – Pique-nique et concert



Une trentaine de personnes ont participé au traditionnel pique-nique qui s'est malheureusement déroulé sous la pluie.

Le concert qui devait suivre a dû être annulé, le guitariste étant souffrant ce jour-là.

8 mai

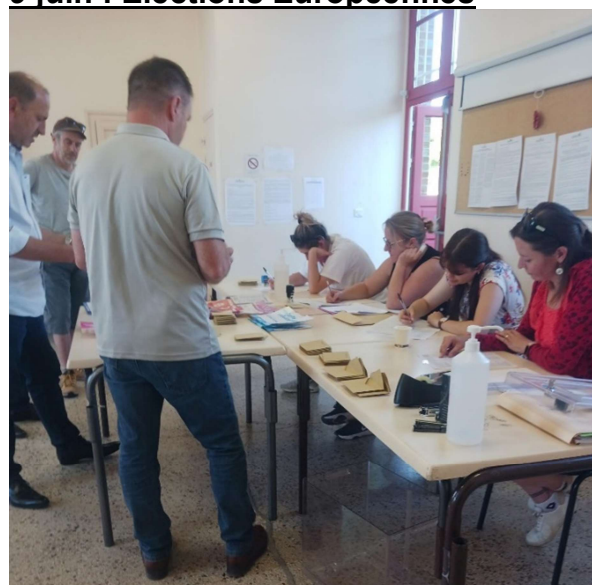


La mairie a honoré la mémoire de nos soldats, morts pour la France en fleurissant le monument aux morts.

Le mois de mai est le Mois de Mémoire. Le monument aux morts est donc resté pavoisé :

- le mercredi 8 mai 2024 pour le 79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945,
- le jeudi 9 mai 2024 pour la journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950,
- Le vendredi 10 mai 2024 pour la Commémoration de l'abolition de l'esclavage ;
- Le dimanche 12 mai 2024 pour la Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

9 juin : Elections Européennes



Résultats

M. Jordan BARDELLA 25 voix
M. François-Xavier BELLAMY 13 voix
Mme Manon AUBRY 6 voix
Mme Marion MARÉCHAL 4 voix
Mme Marie TOUSSAINT 4 voix
Mme Valérie HAYER 4 voix
M. Raphaël GLUCKSMANN 3 voix
Mme Hélène THOUY 2 voix
M. Jean Marc GOVERNATORI 2 voix
M. Jean LASSALLE 2 voix
M. Léon DEFFONTAINES 1 voix
M. Yann WEHLING 1 voix
Tous les autres candidats n'ont pas obtenu de voix.

Accident du 9 juin



Le 9 juin, l'armoire ainsi que le poteau d'éclairage public situés en face de la mairie ont été endommagés. Le coût des réparations s'est élevé à 1800€, pris en charge par les assurances.

23 juin : vide-greniers et messe

53 exposants se sont présentés le dimanche 23 juin. Le soleil était au rendez-vous et la bonne humeur était là ! Un grand merci aux bénévoles de l'association Saint-Gengoult qui ont permis la réussite de cette manifestation.



30 juin et 7 juillet : élections législatives

Dans notre circonscription, Frédéric VALLETOUX a été élu député face à Ivanka DIMITROVA.

A Vaux-sur-Lunain, sur 107 inscrits, 73 sont venus votés. Les résultats ont été les suivants : 38 voix pour Ivanka DIMITROVA et 35 pour Frédéric VALLETOUX.

29 septembre – Concert à l’Eglise

Cette année l’association Saint Gengoult a continué son cycle de concerts classiques avec un nouveau duo innovateur «SOOO WHAT?!?» le 29 septembre à 15h en l’église Saint Gengoult de Vaux-sur-Lunain.

Frédérique aux flûtes traversières et Olivier aux tubas et au serpent, instrument peu connu et très original, vous emmèneront dans un programme riche allant de Marin Marais à Miles Davis.



27 octobre - Halloween

Toutes les générations se sont retrouvées ce dimanche 27 octobre pour célébrer Halloween et récolter de délicieuses friandises.



Cérémonie du souvenir du 11 novembre

Le maire a accueilli une vingtaine de personnes afin de commémorer la victoire, la paix, l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et rendre un hommage à tous les Morts pour la France.



Pour rappel, vous pouvez faire un don pour les blessés de guerre et victimes d'acte de terrorisme sur le site de l'ONAC :

<https://www.onac-vg.fr/nos-projets/donnez-pour-les-blesses-de-guerre-et-les-victimes-acte-de-terrorisme>

Dimanche 8 décembre : Noël des Enfants

L'association a innové pour le Noël 2024. Cette année, tous les Vauvois étaient invités à chanter autour d'Anne. Cette animation a ravi petits et grands. Les enfants ont ensuite eu la joie d'accueillir notre cher Père Noël, venu offrir des cadeaux aux plus sages ! L'après-midi s'est terminé autour d'un généreux goûter.



Samedi 14 décembre : distribution de colis aux aînés



Les élus ont remis le traditionnel colis de fin d'année aux aînés de la commune qui, nous l'espérons, se raviront les papilles !

Petit rappel : pour bénéficier du colis, il faut être Vauvois, avoir 65 ans ou plus et être inscrit sur les listes électorales.

ASSOCIATIONS

La mairie tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui travaillent pour proposer différentes activités aux Vauxois.

Association Saint-Gengoult



L'association Saint-Gengoult a vu son bureau renouvelé en 2024 avec l'élection de Sandrine DUCLOS-POTART au poste de Présidente, Christiane LAUMAILLÉ au poste de Vice-Présidente et Isabelle BOUSSER au poste de secrétaire. Gwennaëlle BOUSSER a conservé son poste de trésorière.

Les manifestations 2024 ont rencontré un franc succès, de nombreux bénévoles ayant contribué à leur bon déroulement et je les remercie vivement.

Nous comptons poursuivre nos activités et en développer d'autres petit à petit pour satisfaire l'ensemble des Vauxois.

L'Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 17 janvier 2025 à 20h00 à la mairie.**

Toute l'équipe de l'association vous souhaite une excellente année 2025.

Sandrine DUCLOS-POTART, Présidente



association_saint_gengoult



<https://www.facebook.com/stgengoult>



Le Paradis des Enfants

L'association joue un rôle essentiel dans la gestion des services périscolaires à Villebéon.

L'association "Le Paradis des Enfants" continue de marquer de son empreinte la vie scolaire et communale de Villebéon. Cette structure locale, bien connue des familles, assure la gestion de l'accueil périscolaire et de la cantine pour les enfants scolarisés à l'école de Villebéon. Son engagement pour le bien-être des élèves et le soutien aux parents est indéniable.

****Une association polyvalente****

Le Paradis des Enfants ne se contente pas de gérer les temps périscolaires. L'association propose également un service de restauration scolaire, permettant aux enfants de bénéficier de repas équilibrés dans un cadre convivial. Cette approche globale vise à offrir un environnement stable et enrichissant aux élèves en dehors des heures de classe.

****Initiatives créatives pour pérenniser la structure****

Face aux défis financiers que rencontrent de nombreuses associations, les membres du bureau du Paradis des Enfants ont fait preuve d'innovation et sont en constante recherche d'idées. Dans le but de préserver l'ouverture de la structure, ils ont développé un stand de desserts lors des manifestations des bars éphémères de Villebéon. Cette initiative originale permet non seulement de récolter des fonds, mais aussi de renforcer les liens avec la communauté locale.

****Un engagement communautaire****

Les fonds récoltés lors de ces événements sont directement réinvestis dans l'association. Cette démarche témoigne de l'engagement des bénévoles et de leur volonté de maintenir des services de qualité pour les enfants de Villebéon. Elle illustre également l'importance de la solidarité et de l'implication citoyenne dans le maintien des structures associatives essentielles à la vie de la commune.

Le Paradis des Enfants démontre ainsi sa capacité à s'adapter et à innover pour continuer à jouer son rôle crucial auprès des familles de Villebéon. Son action, qui va au-delà de la simple gestion du périscolaire, contribue à créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants. La vente de viennoiseries organisée par l'association "Le Paradis des Enfants" est un moment convivial qui favorise les échanges entre les parents et les membres du bureau. Cet événement permet non seulement de renforcer les liens au sein de la communauté, mais également d'impliquer les parents dont les enfants ne sont pas inscrits au périscolaire ou à la cantine.

****Objectifs de la vente de viennoiseries ou des desserts lors des bars éphémères ****

- Renforcer les liens sociaux : Ces événements offrent une occasion aux parents de se rencontrer et d'échanger dans une atmosphère détendue.

- Ouvert à tous : Les parents dont les enfants ne profitent pas des services périscolaires peuvent également participer, tout comme chacun de nous, ce qui favorise l'inclusion au sein de l'association.

- Soutien financier : Les fonds récoltés lors de ces ventes contribuent à financer les activités et services proposés par l'association, garantissant ainsi la pérennité de ses actions.

Cette initiative illustre l'engagement de l'association à créer un environnement accueillant et participatif pour toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Villebéon.

L'association "Le Paradis des Enfants" prévoit plusieurs événements tout au long de l'année scolaire, dont deux tombolas qui promettent d'attirer l'attention de tous.

****Détails de la tombola de Noël**** Vente des tickets du 11 Novembre 2024 au 12 Décembre 2024

- 1er lot : Un voyage en montgolfière, offrant une expérience inoubliable.

- 2ème lot : Quatre places pour le parc d'attractions Nigloland, idéal pour une sortie en famille ou entre amis.

Cet événement est une excellente occasion pour les parents de s'impliquer et de soutenir l'association. De plus, nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué par des dons pour ces magnifiques lots. Leur générosité permet non seulement d'enrichir les activités proposées, mais aussi de renforcer le lien communautaire autour du "Paradis des Enfants".

Ces initiatives visent à créer un environnement dynamique et participatif, tout en assurant le financement nécessaire pour maintenir et développer les services offerts aux enfants et à leurs familles.

"Le Paradis des Enfants" organise également une tombola spéciale pour célébrer Pâques, offrant aux participants la chance de gagner un lot attractif :

****Détails de la tombola de Pâques **** Vente des tickets du 15 mars 2024 au 08 Avril 2024.

Lot à gagner : Un œuf de Pâques, symbole de cette fête printanière, qui ravira les enfants et les familles. Généreusement offert par la chocolaterie « DES LIS CHOCOLAT » situé à Nemours.

Cet événement est une belle occasion pour les parents et les enfants de se rassembler et de participer à une activité festive. Nous encourageons tous les membres de la communauté à s'impliquer et à soutenir cette initiative.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui contribuent chaque jour au bon déroulement des activités, par leurs dons, leur présence, leur aide, afin de rendre tout cela possible. Leur générosité est essentielle pour le succès des activités organisées par l'association et pour le bien-être des enfants scolarisés à Villebéon.



Arts en Chaîne

Le 1^{er} avril 2024, une nouvelle association a vu le jour à Vaux-sur-Lunain. Arts en Chaîne a pour objet de promouvoir l'activité artistique. Le bureau est ainsi constitué :

Jérôme PICARD : Président - Blandine JOURNEAU : Secrétaire – Claire MAQUENNEHAN-AZIZ : Trésorière.

Malgré un soleil hésitant à se montrer, une équipe de sept petits créatifs a investi le préau au printemps dernier pour participer au premier stage de dessin et peinture proposé par l'association Arts en Chaîne.

Pendant une semaine d'ateliers, les enfants âgés de huit à onze ans ont laissé libre cours à leur imagination en cultivant leur passion pour les arts plastiques. Avec les conseils de Claire, artiste peintre, ils ont exploré diverses techniques ; pastels, aquarelle, acrylique...mais aussi découvert l'histoire de l'art.

C'est avec fierté que les jeunes artistes ont exposé leurs œuvres.

L'association Arts en Chaîne remercie chaleureusement la mairie pour son accueil, et les enfants pour leur engagement, leur énergie et leur bonne humeur. Grâce à cette collaboration, elle poursuit son objectif de proposer des activités accessibles à tous pour encourager l'éveil à l'art et à la culture.



La société de chasse

La société de chasse est présidée par Monsieur Jérôme BIRRER. La Commune compte une dizaine de chasseurs qui arpentent nos plaines et forêts pour réguler la faune.



ARTISANS, COMMERÇANTS et ENTREPRISES



Ferme de l'Abondance

Arnaud et Charlotte GRONFIER vous accueillent dans leur gîte.
Capacité de 14 personnes. Animaux non admis.
Accès internet. Plus de renseignements au 06 63 97 06 13.
Ils vous proposent également du cidre et des jus de pommes.

CRAZY HOPS

Jérôme PICARD vous ouvre sa brasserie au Hameau de Villeniard.
Site internet : crazyhops.fr/crazy-hops - Tél. : 06 70 29 54 98.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



Elagage - Couverture

Christophe GAUTIER propose de réaliser vos travaux d'entretien d'espaces verts. Tél. : 01 60 55 02 56.

Sylvain ARSENDEAU effectue vos travaux d'élagage et de couverture.
Tél. : 06 99 67 13 18.

Poterie - Céramique

Charlie PREVOST vous attend au 4 bis rue de Villebéon pour vous présenter ses poteries. Tél. : 06 18 23 13 47 – Courriel : charlie.prevost.ceramique@gmail.com
Facebook/Instagram : [charlie_prevost_ceramique](#)

CHARLIE PRÉVOST
céramiste



grès, porcelaine, émaux de cendres

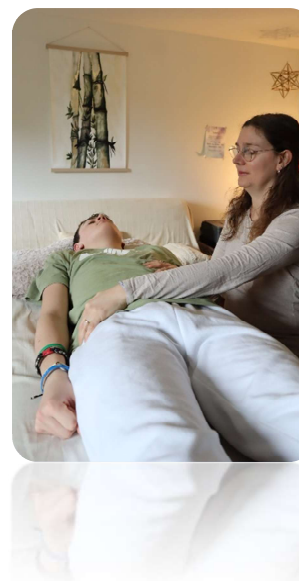


Miel du Gâtinais

Patrick BOUSSER vous propose du miel.
Tél. : 09 73 22 20 45 / 06 59 58 87 39

Gwennaëlle Bousser-Grao
Somato-psycho-pédagogue/Formatrice de professionnels de santé/Infirmière DE

Régulation du stress, des douleurs et de la fatigue... par la thérapie manuelle des fascias MDB.
Je vous accueille dans mon cabinet au 4 impasse de la fontaine (maison en bois).
Et en 2025, un nouveau site internet : lesjardinsdusensible.fr
06 87 25 36 72



Assistante maternelle

Géraldine JOFFARD accueille vos enfants à Bois Lunain.
Tél. : 03 86 96 30 28 – 06 83 31 33 12

Maison de retraite Villeniard

Château de Villeniard – 1 allée du Château, 77710
Vaux-sur-Lunain
Tél. : 01 64 31 50 74 –
lechateaudevilleniard@orpea.net



L'atelier du Scara B

L'atelier du Scara B vous propose des travaux de sérigraphie et de création textile.
4 bis rue de Villebéon – Tél. : 06 21 43 63 85 – Courriel :
atelierduscarab@gmail.com



Maison partagée CetteFamille



Ouverture de la Colocation seniors CetteFamille à Vaux-sur-Lunain :

CetteFamille est une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, engagée au niveau national et local dans le développement de **solutions d'hébergements alternatifs** adaptés aux personnes âgées. Elle propose notamment des Maisons partagées où vivent en **colocation des seniors** qui souhaitent conserver le plus

longtemps possible leur autonomie et vivre comme chez eux dans une ambiance familiale et chaleureuse. Ce fonctionnement permet de mutualiser les frais.

Les colocataires sont accompagnés dans leur vie quotidienne par une **équipe d'assistants de vie 24h/24, 7j/7**.

La Maison CetteFamille de Vaux-sur-Lunain est conçue pour des personnes âgées désorientées, ou atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, qui ne peuvent plus vivre seules. L'équipe d'assistants de vie est doublée en journée pour permettre un accompagnement adapté.

Installée dans les anciennes dépendances du Château, la Maison dispose de 10 chambres lumineuses d'une surface de 20 m² environ, avec salles d'eau privatives. Les chambres sont proposées meublées, mais les locataires sont invités à se l'approprier en apportant leurs meubles, et autres objets personnels. Un ascenseur permet d'accéder aux chambres à l'étage. Les espaces de vie partagés situés au rez-de-chaussée se composent d'une cuisine, d'un vaste séjour et d'une jolie terrasse qui donne sur le jardin. Un fauteuil roulant ou déambulateur peut entrer dans la maison, accéder au jardin, au salon, à la cuisine et à la salle à manger.

Actuellement, nous recrutons plusieurs assistants de vie pour compléter l'équipe, n'hésitez pas à postuler à l'adresse suivante : recrutement@cettefamille.com.

Adresse : 3 allée du Château, 77710 Vaux-sur-Lunain

Téléphone : 01 76 44 04 37

Site internet : www.cettefamille.com

Email : contact@cettefamille.com



© Crédit photo : Cette Famille

Rencontre avec la doyenne du village

Antoinette BOUSSER est née le 9 janvier 1935 à Vaux-sur-Lunain. A bientôt 90 ans, c'est la doyenne du village, surnommée Mamie Nénette.

Elle est la fille de Fernand LEROY et de Marcelle MILLET mais aussi la petite-fille du Maire de Vaux-sur-Lunain de l'époque : Alphonse LEROY.

Et dans la famille LEROY/BOUSSER, on a une passion commune pour le Village :

Alphonse LEROY fut maire de 1929 à 1945, Fernand LEROY fut maire de 1950 à 1983 et Patrick BOUSSER, fils d'Antoinette, fut maire de 2001 à 2020.

Si Antoinette n'a pas été maire, elle connaît en revanche toute l'histoire de la commune mais aussi sa géographie. Elle arpente depuis toujours les chemins et sentiers du territoire et connaît toutes les anecdotes du village.



Antoinette, pouvez-vous vous présenter ? Quel a été votre parcours (personnel, professionnel) ?

Mes parents étaient agriculteurs, ils habitaient aux Richoux où je suis née. Je me suis mariée avec un agriculteur, Paul Bousser, qui habitait Chevry-en Sereine, au hameau du Grand Courcelle. Nous y étions locataires mais le propriétaire a voulu récupérer sa ferme. Nous avons eu deux enfants : Patrick et Jean-François.

Nous avons fait construire la ferme à Vaux-sur-Lunain où nous avons emménagé en 1967.

Que pourriez-vous nous dire et qu'aimeriez-vous partager sur notre petit village ?

Ma famille a toujours essayé d'animer le village. J'ai toujours fait partie de l'association Saint-Gengoult où je faisais des gaufres, des crêpes.

Quelles sont les grandes évolutions que vous avez pu remarquer, apprécier ?

L'aménagement d'une cuisine, d'un garage et d'un préau en 2010 fut une grande évolution pour la vie de la commune. Cela évite des manutentions que nous faisons quand il fallait tout stocker au sous-sol.

Quels conseils souhaiteriez-vous transmettre aux Vauxois ?

Il faudrait qu'il y ait plus de lien social et que les nouveaux habitants n'hésitent pas à participer aux activités et manifestations proposées par la commune et l'association.

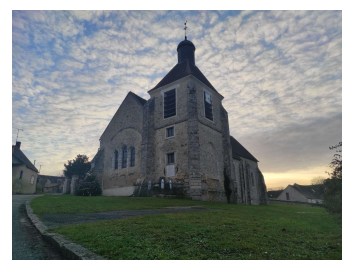
RÉALISATIONS / TRAVAUX

- Achat de 12 panneaux électoraux (1512€),
- Réfection des portes de l'Eglise (achat de peinture et fournitures : 360€),
- Nettoyage par une société professionnelle des 30 chaises de la mairie (240€),
- Nettoyage par une société professionnelle des vitres de la mairie (300€),
- Réparation d'une fuite de toit sur le logement communal (420€),
- Achat d'un chauffage à air pulsé pour le préau (300€),
- Changement du groom du préau (860€),
- Réfection de la route des Granges (5 646€),
- Fourniture et pose d'un nichoir pour chouettes effraies (100€),
- Réparation des vitraux de l'Eglise suite à acte de vandalisme (960€, remboursés par l'assurance),
- Grosse opération de reliure de registres d'état civil (740€).



Travaux prévus pour les années à venir :

- Installation d'une réserve incendie aux Richoux,
- Réfection de l'Eglise,
- Réfection de voiries, etc.



INFORMATION EN TEMPS REEL



Nous vous invitons à vous inscrire par courriel à vauxsurlunain@orange.fr pour recevoir en temps réel les informations diverses.

Par ailleurs, vous pouvez consulter via l'adresse : <https://vauxsurlunain.fr/fr/>

Vous pouvez également télécharger l'application Localiti sur votre smartphone pour recevoir les notifications des « Unes » de notre site :



INFORMATIONS et TRADITIONNELS RAPPELS

Cartes d'identité et passeports

Vous pouvez dorénavant (re)faire votre carte d'identité et/ou votre passeport à la mairie de Souppes-sur-Loing qui est équipée d'une station biométrique.

Mairie de Souppes-sur-Loing : 19 Avenue du Maréchal Leclerc - Tél. : 01.64.78.57.77 – Courriel : servicepopulation@ville-souppes.fr

Ouverture du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h30** et de **14h à 18h00** et le **samedi** de **10h00 à 12h00**.

Taxe d'aménagement

En quelques clics, vous pouvez calculer, à l'euro près, votre taxe d'aménagement mais aussi obtenir une attestation de calcul afin d'englober son montant dans votre plan de financement auprès de votre organisme bancaire : www.taxe-amenagement.fr.

Obligation d'entretenir les haies

Chacun doit entretenir ses haies afin qu'elles n'empêchent pas la visibilité des usagers de la route. Nous comptons sur votre civisme. Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet.

Nuisances sonores

Conformément à l'arrêté n°5/2014, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au samedi de 9H à 12H et de 14 H à 18H et les dimanches de 10H à 12H.**

Les bruits de comportement ou bruits domestiques (ex. : aboiements) sont soumis aux dispositions du code de la santé publique, article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Liste électorale

Les habitants peuvent s'inscrire tout au long de l'année et au plus tard le 6^e vendredi précédant le scrutin ! Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 01 64 31 50 54.

Piscines

Les propriétaires de piscines ont l'obligation de choisir un dispositif de sécurité parmi les quatre préconisés par la loi (articles L128-1 à L128-4 du code de la construction et de l'habitation), en conformité avec les normes établies par l'Afnor (Association française de normalisation).

Cimetière

Le cimetière est défini comme tout terrain public et sacré où, après une cérémonie, on enterre les morts. C'est pourquoi, je compte sur chacun des habitants pour veiller à son respect. Les animaux n'y sont, bien évidemment, pas les bienvenus.

Recensement militaire

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.

En 2025, les jeunes garçons et filles nés après le 1^{er} janvier 2009 se font recenser à 16 ans, dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'Etat.

Relations de bon voisinage

Malgré un nombre d'habitants peu élevé (225 au dernier recensement), la mairie est souvent sollicitée pour des problèmes de voisinage.

Nous vous encourageons à dialoguer avec vos voisins lorsqu'un sujet vous préoccupe, le dialogue étant la meilleure façon de trouver un arrangement à l'amiable.

Si toutefois, vous ne trouvez aucune solution à vos différends, il existe des conciliateurs :

- Roland CANDA – Maison de Lorrez-le-Bocage 1 rue Emile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage – Tél. : 01 64 70 52 70
- Gérard BEAUBRUN – Mairie 2 place de l'hôtel de Ville 77570 Château-Landon – Tél. : 01 60 55 50 20
- Chrystel LECLERC – PAD (Point d'accès au droit) 8 bis rue Hédelin – 77140 Nemours
Tél : 01 74 80 00 30 / Fax : 01 74 80 00 39

Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits et/ou devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Carte à bascule déchets verts

La mairie dispose d'une carte pour déposer les déchets verts à la bascule située route de Lorrez-le-bocage. Cette carte peut être prêtée aux habitants **dans la limite de 2 jours** consécutifs. Dépassés ces deux jours, elle ne sera plus prêtée aux habitants n'ayant pas respecté ces consignes.

Utilisation du préau et de la cuisine

Nous vous rappelons que le préau et la cuisine peuvent être prêtés à titre gracieux par la mairie, sous réserve de fournir une attestation d'assurance « risque locatif » et un chèque de caution de 400€.

Le matériel (électroménager, vaisselle, etc.) appartient à l'association Saint-Gengoult.

L'état des lieux des installations (bâtiments et matériel) se fait par l'association.

Tout dysfonctionnement doit être signalé au moment de la remise des clés.

En cas de dégradation (non signalée lors de la remise de clés) des bâtiments, le chèque de caution fourni à la mairie sera encaissé.

Aides de la mairie

- La mairie offre un bon d'achat d'une valeur de 50€ aux élèves Vauxois ayant obtenu leur brevet ou leur baccalauréat.
- La mairie subventionne à hauteur de 100€ la participation au transport scolaire.

Recyclez votre sapin

Déposez votre sapin naturel au point de collecte du SIRMOTOM situé au niveau des containers route de Lorrez du **26 décembre 2024 jusqu'au 15 janvier 2025**.

Détention d'oiseaux

Les personnes détenant des oiseaux type poules, canards, oie, pigeons, dindes, etc. doivent les recenser auprès de la mairie à l'aide du formulaire CERFA n°15472*02.

Fibre optique

En cas de dysfonctionnement avec l'accès à la fibre (boitier, poteau, etc.), les particuliers peuvent contacter le support XPFibre au 0806 000 413, joignable de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Démarchage téléphonique

Une entreprise vous appelle constamment pour vous proposer des services tels que l'isolation de votre maison ou encore une souscription à un nouvel abonnement ? Vous êtes certainement victime de démarchage abusif.



Que faire dans cette situation ?

Pour pallier ce problème, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur <https://www.bloctel.gouv.fr>, une liste d'opposition au démarchage téléphonique. En vous y inscrivant, les entreprises n'auront plus le droit de vous appeler pour vous démarcher. Toutefois, les entreprises de sondage et association à but non lucratif, les professionnels en vue de fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines et les entreprises avec laquelle vous avez une relation contractuelle préexistante pourront toujours vous joindre.

Si les appels continuent vous devez le signaler sur le site de Bloctel en remplissant un formulaire de déclaration accessible depuis votre espace personnel. Votre déclaration sera transmise à la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes qui procéderont aux investigations qu'ils jugeront nécessaires.



Source : Section opérationnelle de la lutte contre les cybermenaces du groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne



Fiches

Protégez-vous en ligne !



Réflexes : Escroqueries en ligne

Vous êtes victime de :

- Phishing
- Arnaque à la romance
- Fausse vente en ligne
- Utilisation frauduleuse de la carte bancaire

Quel est le meilleur moyen de réagir ?

L'Opposition Bancaire

1 Dès que vous vous apercevez que vous avez été victime d'une escroquerie (chèque falsifié, virement, achat par carte bancaire ...) vous devez en alerter immédiatement votre banque.

Sauvegarder les preuves

2 Il est important que vous conserviez le plus de preuves possible concernant l'escroquerie dont vous venez d'être victime. (Nom, numéro de téléphone, échange par mail etc.)

Dépôt de plainte

3 Vous pouvez déposer plainte contre l'auteur des faits. Si vous ne connaissez pas son identité, vous pouvez porter plainte contre X. Le dépôt de plainte peut se faire même si l'auteur des faits se trouve à l'étranger.

Rendez-vous au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche de chez vous, ils enregistreront votre plainte.



Faites-vous accompagner !

L'association France Victimes vous aide dans le dépôt de votre plainte rattaché au ministère de la Justice : 116 006 (appel et service gratuits, ouverts 7 jours sur 7 de 9h à 19h).



Source : Section opérationnelle de la lutte contre les cybermenaces du groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne



Les Jardins de l'Orvanne

UNE AMAP, C'EST QUOI ?

C'est un partenariat entre un groupe de citoyen.ne.s et un.e paysan.ne.

C'est un engagement réciproque qui permet chaque semaine la rencontre entre le groupe et le.e paysan.ne qui apporte sa récolte financée au préalable par celles et ceux qu'on appelle les « amapien.ne.s ». C'est un système en vente directe, avec zéro intermédiaire entre producteur et mangeur !

LES AMAPIEN.NE.S

■ Ce sont des citoyen.ne.s qui souhaitent :

- Manger mieux
- Retrouver un lien avec celles et ceux qui produisent
- Retrouver un lien social dans leur quartier
- Payer le juste prix pour ce qu'ils mangent

■ Mais ce sont aussi des bénévoles qui s'engagent à :

- Préfinancer la part de récolte qu'on reçoit pendant toute l'année : ils s'engagent donc via un contrat passé avec le.e paysan.ne
- Venir toutes les semaines à la distribution chercher ses légumes
- Contribuer à la vie de l'association (participer à l'organisation des distributions, ...)
- Rendre visite au/à la paysan.ne

LE PARTENARIAT

● C'est une distribution toutes les semaines dans un local près de chez soi...

- pour rythmer la semaine
- pour échanger et rencontrer des gens du quartier
- pour espacer les visites au supermarché en privilégiant le circuit-court

● ... avec des produits locaux et de saison (des légumes, mais pas que !) ...

- Pour des produits de qualité, qui ont du goût, issus d'une agriculture paysanne
- Pour découvrir de nouveaux produits et de nouvelles recettes à partager
- Pour ne plus réfléchir à sa liste de courses !

● ... pour un engagement économique et solidaire

- pour faire vivre un.e paysan.ne dignement pendant toute l'année, voire en installer de nouveaux !
- pour partager les difficultés lorsqu'il y en a, mais aussi partager la récolte quand elle abonde !



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Depuis 2007, l'association les jardins de l'Orvanne, est en partenariat avec plusieurs paysans locaux, producteurs en agriculture biologique (labellisés AB) de : légumes, œufs et volailles, cochon, pains et farines, agneaux, fromages, ...

L'association adhère au Réseau régional, AMAP Ile-de-France : www.amap-idf.org

Lieu et journée de la livraison : sous la halle de Chevry-en-Sereine
le vendredi soir de 18h30 à 20h.

Pour nous contacter : lesjardinsdel.orvanne@mailo.com

Aux alentours de Vaux-sur-Lunain

La Coop' de Lorrez le Bocage



La Coop'
Lorrez-le-Bocage-Préaux

TARIFS

Habitants de Lorrez-le-Bocage

Gratuit -18ans, allocataires de minima social, inscrits à Pôle Emploi, enseignants
Tarif réduit 10 €/an Seniors de + 65 ans, étudiants de + 18ans
Tarif plein 15 €/an Adultes

Habitants de la CCGVL

Gratuit -18ans, allocataires de minima social, inscrits à Pôle Emploi, enseignants
Tarif réduit 15 €/an Seniors de + 65 ans, étudiants de + 18ans
Tarif plein 20 €/an Adultes

Extérieurs

Tarif unique de 25€ pour tous

Le Majestic de Montereau

La commune de Vaux-sur-Lunain a signé le 21 avril 2023 une convention avec la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » permettant ainsi aux Vauxois de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les spectacles.

	Tarif A Vaux s/Lunain	Tarif A autres communes	Tarif B Vaux s/Lunain	Tarif B autres communes
Tarif Normal	25.00 €	32.00 €	15.00 €	22.00 €
Tarif Réduit	12.00 €	15.00 €	8.00 €	10.00 €
Abonnés	22.00 €	28.00 €	12.00 €	18.00 €
Tarif groupe (20 personnes)	22.00 €	22.00 €	12.00 €	12.00 €

1994-2024, cette année, nous fêtons les 30 ans de notre cours. Certain(e)s sont fidèles depuis le début, d'autres sont venus, puis partis et revenus. C'est avec plaisir que nous accueillons tous ceux et celles qui en plus de se faire du bien avec des exercices adaptés, veulent participer à un cours ou chacun(e) trouve un esprit d'équipe, de partage et de bienveillance.

Nous pourrions dire venez comme vous voulez, à chacun(e) ses particularités et tou(te)s ont leur place.

Que d'événements depuis toutes ces années, les soirées «vamp », « 118 218 » « les pétasses », « le tour de France » et tant d'autres moments partagés pour rire et déguster quelques recettes.

Un grand merci à Céline, notre professeur qui a su nous communiquer son sourire, sa bonne humeur.

Envie d'un bon moment de détente et sportif ? Vous pouvez joindre Mme Laumailié au 06.60.99.86.06 pour tous renseignements.



Association pour le Don de Sang Bénévole

L'association pour le Don de Sang Bénévole de la Région de Montereau « André BRANGEON » organise ses collectes, pour l'année 2025, les :

- Samedi 15 février, salle François Mitterrand,
- Samedi 19 avril, salle François Mitterrand,
- Dimanche 29 juin, salle Nodet,
- Samedi 30 août, salle Nodet,
- Samedi 25 octobre, salle François Mitterrand,
- Samedi 20 décembre, salle Nodet.

Inscrivez-vous en ligne sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Ne pas venir à jeun.



SIRMOTOM

CALENDRIER COLLECTES 2025 VAUX-SUR-LUNAIN

POUBELLE BORDEAUX

MARDI

Ordures ménagères Couches Objets en plastique Vaisselle cassée

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte

À déposer au point d'apport volontaire

TRIER TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



POUBELLE JAUNE

MERCREDI

Embballages en plastique
Trier tous les emballages en plastique, métal, carton et tous les papiers

Tous les emballages en plastique sans exception

Tous les papiers

Embballages en carton

Embballages en métal et petits alus

Embballages
• Vidés
• Même sales
• Séparés
• Sans sac

Plus de renseignements auprès du SIRMOTOM :

<http://www.sirmotom.fr/>

Tél. : 0 800 45 63 15

Bio-déchets

TRIER TOUS LES BIO-DÉCHETS

Composteurs Lombricomposteurs

GRATUIT
Sur simple demande auprès du SIRMOTOM

Collectes spéciales

EMBALLAGES
1^{er} janvier 2025
reportée le
2 janvier 2025

Collecte des sapins de Noël
Aux points de collecte habituels, sans décoration, ni neige avant le 16 janvier 2025



Déchetteries

Montereau 1 rue des Prés Saint-Martin

Horaires d'été*

du 01/04 au 30/09
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi, Samedi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
Vendredi : 13h30 - 19h
Dimanche : 8h30 - 13h30



Horaires d'hiver**

du 01/10 au 31/03
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi, Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 18h
Dimanche : 9h - 12h



Voux Route de Saint-Ange

Horaires d'été*

du 01/04 au 30/09
Lundi, Mercredi, Samedi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
Mardi, Jeudi : Fermé
Vendredi : 13h30 - 19h
Dimanche : 8h30 - 13h30



Horaires d'hiver**

du 01/10 au 31/03
Lundi, Mercredi, Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Mardi, Jeudi : Fermé
Vendredi : 13h30 - 18h
Dimanche : 9h - 12h



Montigny-Lencoup rue du Cocheret

Horaires

Lundi, Mardi, Jeudi et Dimanche : Fermé
Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h30 - 12h / 14h - 17h

Carte d'accès (gratuite) obligatoire + pièce d'identité

Fermetures : 01/01, 09 et 10/04, 01/05, 01/11 et 25/12

*Horaires modifiables selon les conditions climatiques et sanitaires

SOS Encombrants

0800 456 315



<https://www.sirmotom.fr/encombrants/les-solutions-pour-vos-encombrants.html>

Une question sur le tri ?
Téléchargez l'application "Guide du tri"



Guide du tri



SIRMOTOM
22 rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne
sirmotom@wanadoo.fr

0800 456 315

www.sirmotom.fr

f Sirmotom Montereau

AUTRES SYNDICATS

Bureau des Syndicats :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Adduction d'Eau Potable (SIAAEP : assainissement),
- Syndicat Mixte Prévert (collège de Lorrez-le-Bocage),
- Syndicat à Vocations Multiples (SIVOM) du canton de Lorrez-le-Bocage (piscine),
23 rue de la tour
77710 Lorrez le Bocage
Tél : 01 64 24 10 53

Autres syndicats ou structures intercommunales :

- Communauté de communes Gâtinais Val De Loing / CCGVL,
- Syndicat d'Electrification de Seine-et-Marne (syndicat des énergies auprès des communes) / SDESM,
- Syndicat Mixte des Installations Sportives et Collèges de Nemours (syndicat qui fixe notamment la contribution des communes pour chaque lycéen utilisant le gymnase),
- Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (Etablissement créé en 2019 sur plusieurs départements – Loiret, Yonne et Seine-et-Marne – pour faciliter la gestion des cours d'eau, dont le Lunain) / EPAGE,
- Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (Syndicat mettant en place un Schéma de COhérence Territoriale) / SMEP,
- Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures ménagères / SIRMOTOM,
- SYndicat Mixte de TRAitement des DEchets Ménagers / SYTRADEM.

MAIRIE



La mairie est ouverte :

Lundi : 13h-17h
Mardi : 9h-17h
Jeudi : 8h30-17h

Permanences des élus :

Lundi : 17h-18h
Jeudi : 14h-15h
et sur Rendez-vous

Mairie de Vaux-sur-Lunain
17 route de Lorrez le Bocage
77710 Vaux-sur-Lunain
Tél : 01 64 31 50 54

Courriel : vauxsurlunain@orange.fr Site internet : <http://www.vauxsurlunain.fr/>.

NUMEROS UTILES



POLICE 17
POMPIERS 18
SAMU 15

Gendarmerie de Lorrez-le-bocage 01 64 31 63 80
Sous-Préfecture Fontainebleau 01 60 74 66 92
Trésor Public Fontainebleau : 01 64 22 15 96
Caisse Primaire d'Assurance Maladie 77 : 08 20 904 138

Allo enfance maltraitée 119
Centre Hospitalier de Montereau 01 64 31 64 31
Centre Hospitalier de Nemours 01 64 45 19 00
Sida Info Service 08 00 840 800
SOS drogue Alcool, Tabac, Info Service 08 00 23 13 13
Centre anti poison 01 40 37 04 04
Jeune violence écoute 08 00 20 22 23

EDF dépannage électricité 08 10 333 077
GDF dépannage Gaz 08 10 433 077
SAUR Nemours 01 64 78 55 60

Presbytère 01 64 31 51 09

Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing :

Relais d'assistantes maternelles : 01 72 66 71 68 / Courriel : ram@ccqvl77.fr
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Lorrez le Bocage : 01.64.70.99.93 / 06.71.48.43.01



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Le maire et son conseil municipal vous invitent
à la cérémonie des vœux
le samedi 25 janvier 2025 à 19h à la mairie

